

Le Luxembourg, Candidat au Conseil de sécurité 2013-2014

Un engagement de longue date pour la coopération multilatérale

Etat multiculturel et plurilingue de par son histoire, sa position géographique et la composition de sa population, le Grand-Duché de Luxembourg a continuellement basé sa politique étrangère sur une participation active à la coopération multilatérale, tant au niveau régional qu'international, en devenant notamment membre fondateur de l'Union européenne, du Conseil de l'Europe, de l'OCDE et de l'OSCE.

Convaincu de la nécessité d'une approche basée sur le droit international et sur la coopération multilatérale entre Etats souverains et égaux afin d'œuvrer collectivement pour la paix et le développement, le respect des droits de l'homme et la résolution de problèmes internationaux d'ordre économique, social, culturel ou humanitaire, c'est tout naturellement que le Luxembourg est également devenu membre fondateur de l'Organisation des Nations Unies.

Une contribution concrète aux buts et principes de l'Organisation

Le Luxembourg témoigne de son engagement pour l'ONU, ses buts et ses principes en remplissant non seulement ses obligations financières en vertu de la Charte, mais en contribuant également de manière régulière au financement volontaire des Fonds et Programmes des Nations Unies, en participant aux opérations de maintien de la paix, et en poursuivant une politique active de coopération au développement.

En termes de contributions au budget régulier et au budget des opérations de maintien de la paix de l'ONU, le Luxembourg est actuellement le 54^{ème}, respectivement le 39^{ème} contributeur en termes absolus et figure parmi les tout premiers par tête d'habitant. Il est notamment, en termes absolus, le 18^{ème} donateur au Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), le 14^{ème} au Fonds des Nations Unies pour la Population (UNFPA), le 18^{ème} au Fonds des Nations Unies pour l'Enfance (UNICEF), le 13^{ème} à l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), le 15^{ème} à l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les Réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) et le 19^{ème} au Haut Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés.

Notre engagement dans le domaine de l'aide humanitaire est mis en exergue par le fait que le Luxembourg est un des principaux donateurs, le 13^{ème} en termes absolus, au Fonds central d'intervention d'urgence des Nations Unies (CERF) et le 21^{ème} au Bureau de la Coordination des Affaires humanitaires (OCHA).

Sous l'intitulé « emergency.lu », des travaux sont en cours au Luxembourg pour établir une capacité de communication par satellite mobile. Cette capacité est destinée à être mise à la disposition de la communauté humanitaire, en collaboration avec le Programme Alimentaire Mondial des Nations Unies en tant que chef de file du groupe des télécommunications d'urgence, afin d'assurer l'accès aux communications par satellite dans la zone touchée, à la suite immédiate d'une catastrophe.

Sous l'impulsion du Luxembourg, qui a assumé pour la onzième fois la Présidence du Conseil de l'Union européenne au premier semestre 2005, et pour répondre à l'ardente nécessité de tout mettre

en œuvre pour aboutir aux Objectifs du Millénaire pour le développement, les Etats membres de l'Union européenne ont pris la décision de s'engager, avec des calendriers précis, à une augmentation importante de l'Aide publique au développement (APD), en vue d'atteindre collectivement l'objectif d'un rapport APD/RNB de 0,7% d'ici à 2015.

Aujourd'hui, le Luxembourg figure au deuxième rang mondial des pays qui dépassent l'objectif onusien de consacrer 0,7% du Revenu National Brut à l'Aide publique au développement. Ainsi, en 2010, l'APD a représenté 1,09% du RNB du Luxembourg et les autorités luxembourgeoises sont déterminées à maintenir cet effort.

Par ailleurs, le Luxembourg participe régulièrement et activement aux opérations de maintien de la paix. Au cours des dernières années, des troupes luxembourgeoises ont notamment contribué aux efforts de l'ONU en ex-Yougoslavie (FORPRONU, IFOR, SFOR et KFOR), au Liban (FINUL) et en Afghanistan (FIAS).

Dans le contexte de la Politique de Sécurité et de Défense commune de l'Union européenne et de la gestion civile et militaire de crises de l'UE, le Luxembourg a de même pris ses responsabilités en participant e.a. aux missions en ex-Yougoslavie, en République démocratique du Congo, au Tchad et dans la bande de Gaza. Actuellement, le Luxembourg participe aussi à l'opération maritime de l'Union européenne en soutien à la mise en œuvre des résolutions du Conseil de sécurité contre la piraterie au large des côtes de la Somalie ainsi qu'à la mission d'entraînement des forces de sécurité somaliennes.

L'engagement en faveur de la démocratie et la bonne gouvernance, de l'Etat de droit, des droits de l'homme et des libertés fondamentales, est une autre constante de la diplomatie luxembourgeoise. Ainsi, le Luxembourg soutient activement le travail du Haut-Commissariat aux droits de l'homme et du Conseil des droits de l'homme, la promotion de la notion de responsabilité de protéger, le fonctionnement de la Commission de consolidation de la paix, ainsi que les actions des Nations Unies contre le terrorisme et la prolifération des armes de destruction massive.

Le Luxembourg attache une grande importance au travail de l'ONU dans le domaine de la réforme du secteur de sécurité, du désarmement, de la réduction des armements et de la non-prolifération.

La paix et la sécurité ainsi que le développement et les droits de l'homme sont les trois piliers fondamentaux sur lesquels reposent les Nations Unies. Ces valeurs fondamentales ne peuvent se concrétiser et s'exprimer pleinement dans la réalité qu'à travers un système multilatéral performant et crédible.

Le Luxembourg s'engage pour un renouveau du multilatéralisme, notamment par une réforme des Nations Unies, comprenant une réforme du Conseil de sécurité, ayant comme objectif un Conseil plus représentatif, plus transparent et plus ouvert.

Une volonté d'assumer ses responsabilités

Au-delà des efforts consentis en matière de développement et de maintien de la paix, le Luxembourg participe activement à la vie de l'ONU et assume des responsabilités dans les différents organes de l'Organisation, tel que le prévoit notamment la Charte des Nations Unies.

Ainsi, le Luxembourg a été membre du Conseil économique et social (ECOSOC) à trois reprises et a eu l'honneur d'assumer la Présidence de cet organe principal en 2009. Le Luxembourg a de même été membre de la Commission des droits de l'homme ainsi que, entre 2007 et 2009, de la Commission de consolidation de la paix. Depuis février 2011, le Luxembourg assume la Présidence de la nouvelle Formation Guinée de la Commission de consolidation de la paix.

En 2008, le Luxembourg a siégé pour la deuxième fois au Conseil de coordination du programme ONUSIDA. Il a assumé des fonctions au Conseil d'administration de l'UNICEF tout comme du PNUD/FNUAP, dont il est actuellement membre. Le Luxembourg fait également partie des 41 membres du Conseil d'administration d'ONU-Femmes, la nouvelle Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation de la femme, en ligne avec l'engagement de longue date du Luxembourg en faveur de la parité hommes-femmes, des droits et de l'autonomisation de la femme au sein des Nations Unies.

Le Luxembourg fait notamment partie des « Amis de l'Alliance des civilisations » tout comme des « Amis du Représentant spécial pour les enfants et les conflits armés », des « Amis pour la Prévention des Conflits » et des « Amis de la Cour pénale internationale ».

Le Luxembourg s'est engagé à plusieurs reprises déjà en tant que facilitateur pour la Présidence de l'Assemblée générale, notamment pour faire avancer le dossier de la cohérence du système onusien, pour la préparation de la Réunion de haut niveau chargée d'examiner l'application de la Stratégie de Maurice (MSI+5) ainsi que pour celle de la Réunion de haut niveau sur la prévention et la maîtrise des maladies non-transmissibles (NCDs).

Depuis l'adoption du Protocole de Kyoto en 1997, le Luxembourg a pris avec ses partenaires européens des engagements contraignants pour réduire ses émissions de gaz carbonique et atténuer les effets du changement climatique. Membre du groupe des « Amis contre le changement climatique », le Luxembourg continue de soutenir les efforts visant à aboutir, dans le cadre de l'ONU, à un accord international juridiquement contraignant.

Le Luxembourg contribue de même au Financement accéléré en vue de faire face au changement climatique. Ces ressources sont nouvelles et additionnelles à l'aide publique au développement du Luxembourg.

La candidature au Conseil de sécurité 2013 - 2014

Si le Luxembourg a su faire preuve de solidarité et d'engagement, il n'a à ce stade jamais eu l'honneur de siéger au Conseil de sécurité. Le Luxembourg est prêt à partager la responsabilité conférée au Conseil de sécurité telle qu'énoncée dans la Charte des Nations Unies, à savoir veiller au maintien de la paix et de la sécurité internationales, en pleine transparence et dans le respect de l'égalité souveraine des Etats.

Dans son rapport intitulé « Dans une liberté plus grande », l'ancien Secrétaire général, M. Kofi Annan, souligne qu'« il ne peut y avoir de sécurité sans développement, ni de développement sans sécurité », et que « l'un et l'autre dépendent du respect des droits de l'homme et de l'état de droit. »

C'est dans cet esprit que le Luxembourg, s'il a l'honneur et l'opportunité de servir en tant que membre non-permanent, s'efforcera d'apporter une contribution utile aux efforts du Conseil de sécurité des Nations Unies en 2013-2014.